



C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2026 À 18H00

Nombre membres élus : 23

Nombre membres élus en exercice : 23

Présents : 15

Représentés : 05

Votants : 20

Absents : 03

Date de la convocation :

2 juillet 2026

Certifié exécutoire

Compte tenu de l'envoi en

Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Conseil Municipal d'Ambès,

Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de

M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;

Isabelle BESSE, Enzo BORTOLATO, Nicolas MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS, adjoints au Maire ;

Christian LAPEYRE, Martine MAURY, Florence ALBANESE, Stéphanie LAHURE,

Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Lilian LOPEZ, Romain RITOU, Alain ARTIERE,

Grégory BORTOLATO, conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Rémi PIET donne procuration à Gilbert DODOGARAY,

Sophie DAGNAUD donne procuration à Enzo BORTOLATO, Christophe BOURDIEU

donne procuration à Antoine VIGNAUD, Delphine MALVOISIN donne procuration à Alain

ARTIERE, Eléanore LAPORTA donne procuration à Romain RITOU

ABSENT(S) : Sylvie FRADIN, Sébastien BROUSTET, Leïla LEGLISE**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Nicolas MUZOTTE**DÉLIBÉRATION N° 065 07 2026 – DIRECTION GÉNÉRALE – DEMANDE DE SUBVENTION À BORDEAUX MÉTROPOLE AU TITRE DU CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT – ACQUISITION D'UN COLUMBARIUM**

Présentation par Nicolas MUZOTTE

Pour rappel,

Le cimetière d'Ambès est à ce jour doté de 3 columbariums :

1 columbarium de 4 cases, installé en 2005 ;

1 columbarium de 18 places, installé en 2009 ;

1 columbarium de 12 places, installé en 2020 et au sein duquel il reste 3 places.

Aussi, afin de répondre à la demande de la population, il est envisagé l'acquisition d'un nouveau columbarium de 12 places, dont le coût s'élève à 5 609,17 € HT, soit 6 731€ TTC.

Vu la délibération n° 016 04 2026 du 1^{er} avril 2026 relative à la demande de subventions pour le l'acquisition d'un 4^{ème} columbarium de 12 cases ;**Considérant** une erreur de montant suite à calcul par les services compétents de Bordeaux Métropole ;

La Collectivité a déposé deux demandes de subventions :

- Une auprès de Bordeaux Métropole, pour un montant de 1 683 €, soit 30% du montant HT de l'opération, dans le cadre du Contrat de Co-développement CODEV6 ;
- Une au titre de la DETR, pour un montant de 1 963,21€, représentant 35% du montant HT de l'opération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES (en euros)				RECETTES (en euros)			
	Budget 2026 (1)	Réalisé 2026 (2)	Ecart en valeur (2)		Budget 2026 (1)	Réalisé 2026 (2)	Ecart en valeur (2)
Installation nouveau columbarium	5 609		-5 609	État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))	1 963		-1 963
				Bordeaux Métropole	1 683		-1 683
				Commune(s)	1 963		-1 963
TOTAL DES DEPENSES	5 609	0	-5 609	TOTAL DES RECETTES	5 609	0	-5 609

- **AUTORISE** M. Le Maire à déposer une demande de subventions auprès de Bordeaux Métropole, pour un montant de 1 683 €, soit 30% du montant HT de l'opération, dans le cadre du CODEV6 ;
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré le 8 juillet 2026
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

Le Secrétaire de séance,
Nicolas MUZOTTE

